



## ***La Conférence ministérielle de Cancun : Enjeux et perspectives pour le développement***

*Par Olivier Cattaneo\**

*La Conférence ministérielle de Cancun (10-14 septembre 2003) a été présentée comme le test de la bonne volonté des pays riches à mettre le développement au cœur, non plus seulement de leurs discours, mais également de leurs actes. Cancun, un échec ? Hormis pour la question de l'accès aux médicaments (scénario optimiste), la conférence ne permettra vraisemblablement aucune avancée concrète. Cancun, un succès ? Les bases des négociations seront renforcées, notamment pour des sujets aussi litigieux que l'agriculture, et l'OMC n'aura pas connu une nouvelle Seattle. Mais sans doute ces jugements sont ils biaisés, car les intérêts du développement ne sont pas toujours ceux présentés par les pays du Sud qui ont la voix la plus forte. L'accès aux marchés est essentiel, mais il ne suffit pas à assurer l'insertion des pays les plus pauvres dans les échanges. Pour les pays en développement, l'OMC est salutaire, car elle offre un forum de négociations où les rapports de force sont moins déséquilibrés que dans les accords de commerce bilatéraux ou régionaux. Il faut donc préserver ce forum à tout prix et aider les pays en développement à en tirer le meilleur parti, que ce soit grâce à l'assistance technique en amont des négociations, à l'accompagnement dans la mise en œuvre des accords, ou au renforcement des capacités commerciales.*

---

\* Olivier Cattaneo travaille à la Direction de la Stratégie de l'Agence Française de Développement (AFD). Il enseigne le droit de l'OMC à l'Institut d'Etudes Politiques de Paris où il est chercheur associé auprès du Groupe d'Economie Mondiale (GEM). Les opinions exprimées dans cet article sont celles de l'auteur uniquement et n'engagent ni l'AFD ni le GEM.

## ***Introduction***

L'OMC n'est plus le « club de riches » que le GATT a pu être à ses débuts. Aujourd'hui, près de 75% des membres de l'OMC sont des pays en développement (PED). Cela ne signifie pas qu'il n'existe plus de déséquilibres en termes de pouvoir : il existe de grandes disparités entre membres de l'OMC, en partie fondées sur des données aussi objectives que la population (l'Inde ou la Chine comptent plus d'un milliard d'habitants contre 71000 habitants pour la Dominique) ou la part dans le commerce mondial (13% pour les Etats-Unis contre 0.01% pour la Mongolie, ou 1.7% pour 80% des membres de l'OMC pris ensemble). Les Etats-Unis et l'Union européenne constituent toujours les principaux moteurs des négociations commerciales mais, comme l'a révélé la Conférence ministérielle de Seattle en 1999, si l'accord des deux 'grands' du commerce international est toujours nécessaire à tout progrès, il n'est plus suffisant. Désormais, les PED revendiquent et jouent un rôle plus actif à l'OMC, ce qui s'est traduit à Doha (novembre 2001) par l'élaboration d'un agenda de négociations avec le développement au cœur des préoccupations des membres.

Toutefois, à ce jour, l'agenda de Doha n'a pas délivré ses promesses pour le développement. Toutes les échéances prévues par l'agenda ont été manquées, générant un mécontentement et une méfiance croissants des PED envers l'OMC et les négociations commerciales multilatérales. Cela s'est traduit, à l'aube de Cancun, par une radicalisation des positions des PED sur certains dossiers sensibles comme l'accès aux médicaments ou la libéralisation agricole, et le développement de liens dangereux pour l'avenir du cycle entre les progrès effectués sur ces dossiers et la volonté des PED à négocier de bonne foi dans d'autres domaines (services, questions de Singapour, accès aux marchés non agricoles).

Les pays développés eux-mêmes sont mécontents de l'attitude des PED, considérant qu'ils sont peut-être allés trop loin dans l'interprétation du mandat développement de Doha. Cela s'est traduit par un refus catégorique de revenir sur les engagements pris à Marrakech, et de désolidariser certaines questions développement ('*early harvest*') du reste des négociations. L'OMC elle-même a eu quelques problèmes à gérer l'arrivée des fonds et des demandes d'assistance technique et de renforcement des capacités commerciales, faute de temps et de ressources humaines disponibles.

Cancun sera donc un grand écart. Si l'OMC est devenue une organisation quasi-universelle (avec désormais 146 membres), elle a hérité en partie des règles de fonctionnement du petit club GATT (consensus). Les préférences attribuées aux PED le sont également sur des critères devenus obsolètes : seule une distinction existe entre PED (auto-déclarés) et PMA (pays les moins avancés selon les critères de l'ONU). Cela signifie que la Corée du Sud, pourtant membre de l'OCDE, bénéficie du même traitement que certains pays africains. Or, il existe d'importantes divergences d'intérêts parmi la communauté des PED présents à l'OMC, et certaines positions radicales défendues 'au nom des PED' ne servent que les intérêts commerciaux de certains géants du développement comme l'Inde ou le Brésil (voir l'exemple de la position inflexible sur la question de l'accès aux médicaments). Les lignes de partage à l'OMC diffèrent parfois du simple clivage Nord/Sud. Ainsi, le groupe de Cairns est constitué à la fois de PED et de pays développés. Certains sujets comme la protection des indications géographiques révèlent également des clivages plus subtils où chaque pays a des intérêts propres à défendre.

A Cancun, les pays développés devront mettre leurs actes en accord avec leurs discours, et faire preuve de bonne volonté à l'égard des PED. Ces derniers, réciproquement, devront

modérer leurs ardeurs, et avoir une vision plus réaliste des capacités de l'OMC en terme de fourniture d'assistance technique et de contribution au développement.

***Le principal enjeu de Cancun est la préservation et l'amélioration du fonctionnement du système commercial multilatéral en faveur des PED***

Il convient de ne pas oublier l'histoire. La principale motivation des PED dans la conclusion, par exemple, de l'Accord sur les aspects des droits de propriété intellectuelle qui touchent au commerce (ADPIC ou TRIPS en anglais), n'était pas la découverte d'une vocation soudaine pour la protection des droits de propriété intellectuelle, et a fortiori de ceux des industries pharmaceutiques du Nord. Il s'agissait plutôt, pour ces pays, de se protéger contre les abus de ces droits (segmentation des marchés, par exemple) et contre le recours aux sanctions unilatérales par les pays les plus riches (Section 301 ou Special 301 des Etats-Unis, Nouvel instrument de politique commerciale de l'Union européenne). Ces sanctions, en effet, pouvaient être décidées sur la base de critères largement subjectifs. Dans le cas des Etats-Unis, une décision unilatérale du Président suffit au retrait des préférences tarifaires accordées antérieurement.

Le poids des PED est ainsi beaucoup plus important dans le cadre multilatéral que dans un contexte bilatéral. Or, face aux déboires des négociations multilatérales, et à l'émergence aux Etats-Unis du sentiment que l'OMC ne servait plus forcément toujours les intérêts nationaux, ce pays a multiplié les négociations bilatérales visant à la création de zones de libre échange géographiquement limitées. Chaque semaine apporte ainsi son lot de nouvelles négociations bilatérales ou régionales (avec Singapour, le Chili, l'Australie, le Maroc, le SACU, etc.). Certains pays se préparent donc déjà à une potentielle ère post-OMC.

*De facto*, les règles multilatérales ne concernent d'ores et déjà plus qu'une petite partie des échanges, tant les régimes de préférences sont nombreux. Or, dans les négociations bilatérales, les PED n'ont souvent pas d'autre choix que d'accepter les conditions qui leur sont dictées par les pays les plus riches. Il s'agit par exemple, pour bénéficier d'un accès privilégié aux marchés européens ou américains, d'adopter dans un cas un régime strict de protection des indications géographiques, et dans l'autre d'accepter la culture et le commerce des organismes génétiquement modifiés (OGM). Il ne faut pas se bercer d'illusions, un monde sans OMC serait un monde où la culture des OGM serait imposée partout par le jeu des rapports de force bilatéraux – sauf peut-être dans le village des irréductibles Européens. Peut-être ces contraintes servent-elles les intérêts de certains PED, mais sans doute serait-il préférable que tous les pays participent à la décision de l'étendue de ces règles qui touchent parfois à de véritables questions de société ou de morale. De manière générale, les facilités d'accès aux marchés concédées sous forme de préférences tarifaires le sont en contrepartie de conditions non tarifaires (adoption de standards et autres), qui limitent le potentiel d'accroissement réel des exportations des PED à destination des marchés nouvellement ouverts.

Cette illusion de l'ouverture est parfaitement illustrée par la mise en œuvre des systèmes de préférences tarifaires (généralisés ou non). Par exemple, si les exportations des PMA à destination de l'Union européenne bénéficient théoriquement d'un accès préférentiel (à taux zéro pour la plupart des produits en vertu de l'accord 'Tout sauf les armes'), pour la moitié d'entre elles le tarif douanier de la clause de la nation la plus favorisée (appliqué à tous les membres de l'OMC, y compris les plus riches) est encore appliqué *de facto*. Le même constat

peut être fait relativement à la mise en œuvre de l'initiative African Growth and Opportunity Act (AGOA) des Etats-Unis. Cela s'explique, comme l'ont montré des travaux de la Banque Mondiale notamment, par des règles d'origine trop strictes et des coûts de documentation administrative supérieurs aux bénéfices escomptés de l'application du tarif préférentiel. Des initiatives louables et très favorables au développement dans leur esprit peuvent donc avoir un effet limité en raison des conditions associées à sa mise en œuvre<sup>1</sup>. De nombreux exportateurs des PED préfèrent ainsi renoncer aux préférences plutôt que de devoir se conformer aux règles contraignantes qui y sont associées. D'autant que les règles d'origine varient d'un système de préférences à l'autre, et voire à travers le temps au sein de chaque système, contribuant à accroître la confusion des exportateurs et réduire la prévisibilité/sécurité des échanges. Depuis la mise en œuvre de l'accord 'Tout sauf les armes' les exportations des pays africains à destination de l'Union européenne ont ainsi chuté<sup>2</sup>. Paradoxalement, les pays les plus riches imposent des conditions non tarifaires aux PED en concédant des préférences tarifaires dont ces derniers ne peuvent pas ou peu bénéficier. Le déséquilibre des accords bilatéraux est donc flagrant.

Aussi, les accords commerciaux bilatéraux ou régionaux entre PED demeurent limités en nombre. Les détournements de commerce créés par les accords conclus avec les pays les plus riches accroissent la dépendance des PED envers ceux-ci, au détriment du développement des échanges entre PED. Le multilatéralisme semble demeurer la voie privilégiée de la libéralisation des échanges entre PED. Or, le rôle de ces échanges dans le développement ne devrait pas être négligé, car ils permettent un rééquilibrage des pouvoirs dans les négociations (moins de dépendance), et créent des opportunités de diversification des productions et de conquête de parts de marchés dans des pays ayant des structures de production et de consommation plus similaires.

Les PED ont donc beaucoup plus à perdre, en cas d'échec à Cancun, que les pays les plus riches. A ce titre, il conviendrait de rééquilibrer et éclairer le débat en France sur la mondialisation. Au regard des arguments et constats ci-dessus, l'altermondialisme n'est qu'une forme de snobisme, le stade suprême du capitalisme. Dans l'intérêt des PED, il ne faut pas moins, mais plus d'OMC. Par exemple, la libéralisation des services – tant critiquée par les organisations non gouvernementales altermondialistes – peut permettre à certains PED d'accéder à des services essentiels (télécommunications, services sanitaires et de santé) lorsque l'Etat est défaillant ou n'a pas les moyens de fournir ces services pour tous (par exemple la santé en Inde, où la population est trop importante)<sup>3</sup>.

### ***L'accès aux marchés ne suffit pas***

Préserver le système commercial multilatéral, cela signifie préserver la volonté des PED (donc satisfaire les engagements pris en faveur du développement à Doha) et des pays les plus riches (donc modérer les attentes des PED) de participer aux négociations de l'OMC. Cancun est une réunion d'étape, essentielle certes, mais dont l'ambition ne doit pas être exagérée. C'est pourquoi les Etats-Unis et l'Union européenne ont, dans les semaines précédant la

---

<sup>1</sup> Voir notamment Mattoo, Roy et Subramanian, *The AGOA and its Rules of Origin : Generosity Undermined ?*, IMF, 2002.

<sup>2</sup> Voir notamment Brenton, *Integrating the LDCs into the World Trading System : The Current Impact of EU Preferences under Everything But Arms*, World Bank, 2003.

<sup>3</sup> Voir notamment le World Development Report 2004 de la Banque Mondiale : *Make Services Work for the Poor*.

conférence, lancé un appel à la raison et à veiller de ne pas surcharger l'agenda de Cancun. Dans tous les cas, les négociations seront plus longues que prévu à Doha, et le cycle ne sera pas achevé le 31 décembre 2004.

Afin de tempérer le débat, plusieurs considérations devraient être prises en compte :

➤ Tous les PED ne bénéficieront pas de la même façon et dans la même mesure d'une libéralisation des échanges.

Si des pays comme le Brésil ou l'Inde peuvent anticiper des gains de parts de marchés grâce à la libéralisation des échanges, il est peu probable que les PMA voient leur situation vis-à-vis du commerce international changer radicalement, faute parfois d'une compétitivité suffisante.

➤ Pour certains PED, le premier effet de la libéralisation pourra être négatif.

Par exemple, on estime que le nombre de pays exportateurs de textiles à destination des Etats-Unis sera réduit de moitié au lendemain de la suppression des accords OMC sur les textiles – et des quotas qui y sont inscrits – le 31 décembre 2004. Cela est susceptible d'affecter profondément l'économie de certains PED, comme le Cambodge, pour lequel le textile représente 85% des exportations. Autre exemple, la suppression des subventions à l'exportation dans le domaine agricole pourrait se traduire par une hausse des cours mondiaux, certes favorable aux producteurs des PED, mais qui est susceptible d'accroître le déficit commercial des PED importateurs nets de produits agricoles, dont les producteurs pourraient demeurer non compétitifs, même avec ces nouveaux niveaux de prix. Un ajustement est donc souvent nécessaire.

➤ L'impact de la libéralisation des échanges ne peut être appréhendé que pays par pays, et au sein de chaque pays, secteur par secteur.

L'ouverture des marchés ne crée que des opportunités d'échanges. Pour que les PED puissent saisir ces opportunités, certains ajustement sont nécessaires :

➤ Il faut que l'aide publique au développement (APD) soit associée aux efforts de libéralisation, afin que les perdants de l'ouverture des marchés ne sombrent pas dans une détresse plus grande encore.

Cela est nécessaire dans les pays où l'Etat n'a pas les moyens de fournir une assistance à ceux qui souffrent des défaillances du marché. Cette contribution des bailleurs de fonds ne devrait pas être stérile, et pourrait prendre la forme, par exemple, d'une aide à la diversification des productions dans certains PED trop dépendants de cultures ou manufactures uniques.

➤ Pour la plupart des produits, les obstacles qui demeurent ne sont plus principalement tarifaires.

Selon une enquête de la Banque Mondiale auprès des exportateurs de PED, les principaux obstacles aux échanges sont les coûts de transport et la mise en conformité aux standards des principaux importateurs. Le développement des infrastructures (dont celles de transport) est un des fondements de l'insertion échanges, car les entreprises doivent pouvoir acheminer leurs marchandises jusqu'aux frontières, et au-delà, dans de bonnes conditions et à moindre coût. A propos des standards, leur multiplication dans les pays de l'OCDE génère un coût important pour l'exportateur (mise en conformité, contrôle et certification) et de nouveaux besoins d'infrastructures (laboratoires de certification, structures de réfrigération, emballage, conservation, veille épidémiologique). L'APD a ici encore un rôle important à jouer.

Ces barrières 'au-delà des frontières' ('behind the borders') sont un enjeu essentiel pour les PED. Toutefois, les négociations multilatérales ont peu progressé sur ce point, alors que sont discutées à grand peine les formules de réduction des tarifs douaniers (pour les produits agricoles et non agricoles). L'OMC n'étant pas une agence de développement, il convient de ne pas perdre de vue le rôle de l'APD dans l'assistance aux PED dans leurs efforts

d'ouverture au commerce international, leurs ajustements structurels, et le renforcement de leurs capacités commerciales. Parmi les initiatives qui pourraient être utiles, il faut noter : l'aide à la diversification des productions, à la transformation des produits, à leur transport/stockage, à leur mise en conformité aux standards internationaux, à la collecte des documents administratifs requis pour l'exportation et pour bénéficier des régimes de préférences.

### *Les perspectives de la Conférence ministérielle de Cancun*

La Conférence ministérielle de Cancun doit être conçue comme une réunion d'étape uniquement. Les PED ont concrètement peu à attendre de cette réunion, si ce n'est le renforcement des bases de la négociation multilatérale : la clarification du mandat de Doha, la mise à plat des positions de chaque membre de l'OMC et le bilan des travaux entrepris à ce jour dans les groupes de négociations.

Sur deux points, les PED sont apparus intransigeants à l'aube de Cancun : la question de l'accès aux médicaments et la libéralisation agricole. Toutefois, rien n'est encore acquis sur ces deux sujets, même si les signes de flexibilité des Etats-Unis sur les médicaments et la soumission d'une proposition commune Etats-Unis-Union européenne sur l'agriculture constituent un progrès majeur pour les négociations, laissant espérer une conclusion honnête pour Cancun.

Les sujets d'importance pour les PED à Cancun seront ainsi :

#### *1. L'accès aux médicaments*

Le paragraphe 6 de la Déclaration de Doha sur les ADPIC et la santé publique, qui prévoit la négociation d'une solution au problème du recours aux licences obligatoires dans les pays ayant peu ou pas de capacités de production dans le domaine pharmaceutique, a acquis une valeur symbolique pour les PED engagés dans le cycle de Doha. En décembre 2002, seuls les Etats-Unis s'étaient opposés à l'adoption du compromis proposé par le Président du Conseil des ADPIC. La solution permettrait à des pays connaissant des problèmes de santé publique et ayant peu ou pas de capacités de production dans le domaine pharmaceutique de demander à un autre pays de produire et de lui expédier les médicaments nécessaires (le tout sous licence obligatoire, c'est-à-dire sans l'autorisation du détenteur du brevet). En vue de réviser le texte du compromis, les Etats-Unis ont d'abord proposé de limiter la liste des maladies couvertes par la solution, puis dans l'alternative, la liste des pays potentiellement bénéficiaires (excluant par exemple les Philippines ou la Malaisie). Dans les jours précédant Cancun, les Etats-Unis ont renoncé à ces conditions, et suggéré en contrepartie que les médicaments ainsi produits ne puissent être distribués qu'en dehors des circuits commerciaux, c'est-à-dire par des institutions publiques ou des organisations à vocation charitable. Ils ont également suggéré le renforcement des mesures anti-détournement (distinction des produits grâce à des emballages ou présentations différents) et l'adoption d'une procédure de vérification du bon usage de la solution. Si cette nouvelle proposition, comme les précédentes, a soulevé des critiques chez les PED et les organisations non gouvernementales, elle a fourni la preuve de la volonté des Etats-Unis à devenir plus flexible sur la question, et de ne plus subir le coût politique du blocage. Il faut toutefois garder à l'esprit que cette solution ne suffira pas – loin s'en faut – à résoudre le problème de l'accès aux médicaments dans les PED. D'autres facteurs que le prix des médicaments interviennent : présence d'infrastructures médicales, de médecins et de personnels soignants, efforts de recherche pour traiter des maladies affectant particulièrement

les pays les plus pauvres, etc. La solution adoptée devra donc être accompagnée par des efforts d'APD (le lien avec les Objectifs de Développement du Millénaire est évident), des transferts de technologie et des investissements directs dans les domaines pharmaceutique et médical.

## *2. La libéralisation agricole*

Le secteur agricole est toujours le plus protégé de tous, au Nord comme au Sud. Au-delà des barrières tarifaires, les subventions massives versées par les pays de l'OCDE à leurs agriculteurs leur confèrent un avantage comparatif certain, qui leur permet de déverser sur les PED des produits à prix anormalement bas. Cela contribue à déprimer les revenus des PED, qui dépendent en grande partie des exportations agricoles. Cette situation est d'autant plus choquante, que la pauvreté rurale est essentiellement un problème du Sud (où la population rurale est pourtant prédominante et représente une part non négligeable des emplois). Après de longues discussions sur les modalités de la libéralisation agricole, les Etats-Unis et l'Union européenne sont parvenus à produire une proposition commune. Celle-ci inclut une formule mixte (Uruguay Round et suisse) de réduction des tarifs douaniers, sans établir pour autant d'objectifs chiffrés. Cette entente des deux 'grands' est un progrès majeur sur le dossier le plus délicat des négociations. Toutefois, cette initiative a été sévèrement critiquée, à la fois comme étant trop ambitieuse (Japon) ou pas assez (la plupart des autres membres), et servant essentiellement les intérêts des deux 'grands'. Le Brésil, l'Inde et la Chine ont ainsi soumis une contre-proposition, qui souligne les lacunes de l'initiative américano-européenne, notamment sur : la suppression des subventions à l'exportation, la réduction des subventions de la 'boîte bleue', et le traitement spécial et différencié (TSD). Comme les divergences sont encore importantes, le travail des présidents du Conseil général de l'OMC et du Conseil de l'agriculture est difficile à l'aube de Cancun. Le texte de compromis proposé a suscité des critiques de toutes les parties. Toutefois, les progrès accomplis sont salutaires, et il est probable qu'un texte hybride permette d'achever les progrès nécessaires à la pérennité du cycle de Doha. Quoi qu'il en soit, chacun doit avoir conscience que la libéralisation agricole ne se fera jamais d'un coup, mais sera toujours partielle et s'étendra sur une période de temps très longue. Si des initiatives visant à une 'récolte précoce' à Cancun ont été envisagées, comme par exemple par le Burkina Faso dans le secteur cotonnier, celles-ci ont peu de chances d'aboutir à Cancun.

## *3. Le traitement spécial et différencié (TSD)*

Le principe du TSD est d'organiser au sein des différents accords de l'OMC (GATT, AGCS, ADPIC, etc.) des conditions particulières en faveur des PED, des pays en transition et des PMA. Les PED avaient identifié à Doha une centaine environ de questions relatives à la mise en œuvre des accords de l'OMC et au TSD. Toutefois, en dépit de l'importance de ce sujet pour les PED, les négociations ont peu progressé. Certains pays comme la Corée du Sud bloquent toute proposition visant à la différenciation du traitement accordé aux PED en fonction de leur niveau de développement ou de richesse, et qui irait au-delà de l'actuelle distinction entre PED et PMA. Pourtant, cet échelonnement faciliterait grandement les négociations. Les membres de l'OMC ont identifié en annexe de la Déclaration de Cancun quelque 21 propositions qui viseraient à renforcer le TSD. Si elles venaient à être adoptées par les membres (réunis en Conseil général ou à l'occasion de la prochaine ministérielle), elles constitueraient une première 'récolte précoce' pour les PED. Toutefois, ces derniers ont exprimé leur mécontentement, car seule une petite partie des questions initialement soulevées a été discutée. Par ailleurs, les propositions soumises à Cancun ne vont guère renforcer le TSD, car elles se contentent souvent de réaffirmer des dispositions déjà contenues dans les accords de l'OMC ou les interprètent d'une façon déjà admise.

#### *4. L'accès aux marchés non agricoles*

D'importantes divergences demeurent entre les pays développés et les PED sur la question de l'accès aux marchés non agricoles. Face à cela, le Président du groupe de négociations a dû modérer ses ambitions pour Cancun, et proposer seulement que les membres de l'OMC approuvent des principes directeurs pour la réduction des tarifs, sans adopter de formule ou d'objectifs de réduction des tarifs chiffrés. Le texte de compromis du Président sur l'accès aux marchés agricoles devrait donc être mis en annexe de la Déclaration de Cancun uniquement, et évoqué dans celle-ci comme une 'référence' pour les négociations futures.

#### *5. La libéralisation des services*

Cancun n'apportera pas, non plus, de progrès significatifs dans le domaine des services. A ce jour, seuls 30 pays ont déposé leurs offres initiales d'engagements dans le domaine des services. Pourtant, la date limite du dépôt des offres, telle que définie dans le mandat de Doha, était fixée au 31 mars 2003. Aussi, aucun progrès n'a été constaté dans la discussion des questions annexes au strict accès aux marchés, que sont les sauvegardes, la réglementation domestique, les subventions et les marchés publics. Pourtant, ces questions apparaissent sur un pied d'égalité avec l'accès aux marchés dans le mandat de Doha. La Déclaration de Cancun devrait donc prendre acte des travaux effectués, et fixer la date d'une nouvelle réunion d'étape sur ces sujets annexes (15 et 31 mars 2004). La Déclaration devrait également inciter les membres n'ayant pas encore déposé leurs offres d'engagements à le faire 'le plus rapidement possible', et ceux qui les ont déjà déposées, à les améliorer. Toutefois, contrairement à l'approche adoptée à Doha, aucune échéance ne sera vraisemblablement fixée. Par ailleurs, à la demande des PED, la Déclaration devrait demander aux membres de porter une plus grande attention à la libéralisation des secteurs et modes de fourniture de services d'intérêt particulier pour les PED. Une référence explicite à la libéralisation du mode 4 (mouvement temporaire des prestataires de services) est ainsi prévue. Au total, le bilan de la Déclaration sur les services devrait être bien maigre, au regard surtout de l'ambition initiale affichée à Doha. Ceci, malgré la prise de conscience croissante des PED que la libéralisation des services sert tout autant, si ce n'est plus, leurs intérêts que la libéralisation des autres secteurs.

#### *6. Les questions de Singapour*

Les questions de Singapour (investissement, concurrence, facilitation des échanges, transparence des marchés publics) ont fait l'objet de sévères critiques par les PED dès le lancement du cycle de Doha. En fait, le texte de Doha prévoyait le début des négociations sur ces questions au lendemain de la Cinquième Conférence ministérielle (c'est-à-dire Cancun), sur la base d'une décision sur les modalités de négociations prise par consensus explicite. Or, dans une récente déclaration, un groupe de 11 pays africains a signifié qu'il n'y avait pas, à ce jour, de base suffisante pour le début des négociations sur les questions de Singapour, et que de ce fait les discussions des groupes de travail devaient continuer après Cancun. Ces pays ont également réitéré l'expression d'un doute quant à l'intérêt des PED dans la négociation d'un cadre multilatéral pour ces sujets. En particulier, la négociation d'un accord sur l'investissement semble générer les réactions négatives les plus fortes. Certaines propositions visent ainsi à désolidariser les quatre sujets de Singapour, afin de progresser plus rapidement sur l'un ou l'autre sujet. Dans tous les cas, un consensus explicite semble loin d'être acquis sur ces questions.



## ***Conclusion***

Une nouvelle proposition de Déclaration ministérielle pour Cancun a été remise le 24 août 2003 par le Président du Conseil général de l'OMC. Celle-ci contient les éléments décrits ci-dessus et, hormis une solution au paragraphe 6 de la Déclaration de Doha sur les ADPIC et la santé publique, les avancées concrètes sont vache maigre. Le bilan de Cancun devrait donc être insuffisant pour modifier radicalement les conditions de l'insertion des PED dans l'échange international. Toutefois, Cancun doit être conçue comme une réunion d'étape et une contribution à la consolidation des fondations de l'édifice de Doha. Si les membres de l'OMC continuent sur leur lancée, et si la Conférence se déroule dans des conditions sereines, ce bilan devrait être suffisant pour permettre la poursuite des négociations multilatérales et préserver la bonne coopération de tous. Toutefois, la modération des ambitions de Cancun sonne le glas d'un cycle de négociations court, et l'échéance de la fin 2004 n'apparaît désormais plus crédible.

Cela signifie que les pays de l'OCDE ne devront pas diminuer leurs efforts d'assistance technique et de contribution au renforcement des capacités commerciales des PED, qui devraient permettre aux PED de ne pas s'épuiser dans les négociations. La référence à la coopération technique dans la Déclaration de Cancun a donc son importance, et le rapport sur la mise en œuvre de cette assistance révèle que la France est la seconde contributrice mondiale à l'effort de renforcement des capacités commerciales des PED (environ €100M déboursés en 2002). Plus que jamais l'APD devient indissociable du développement des échanges et de l'insertion des PED dans le village commercial planétaire.